

John Steward, on apporte la plus grande attention à la température de l'eau. Quand elle est trop froide, ou supposée telle, on la chauffe, soit en y ajoutant de l'eau chaude, soit en la laissant pendant plusieurs heures dans l'écurie, ou exposée au soleil, avant de la donner aux chevaux. Parfois on y ajoute une poignée de mouture ou de son. Les effets de l'eau froide varient suivant la quantité administrée et l'état du cheval. Deux ou trois litres ne peuvent faire de mal, ou feront tout au plus dresser le poil : le cheval étant très-échauffé, cette petite quantité le rafraîchira éminemment et peut être donnée en toute sécurité. Par une journée très-chaude, et pourvu qu'on tienne le cheval en mouvement, au pas de promenade, huit à douze litres d'eau froide ne sont pas à craindre, quelque échauffé que soit le cheval. Cependant il faudra quelques minutes d'intervalle entre le moment du repos et la distribution de cette boisson ; laissez-le d'abord reprendre haleine. Une grande quantité, par exemple tout un seau d'eau très-froide donné à un cheval oisif, que l'exercice n'a pas échauffé, le fera frissonner ou lui occasionnera des maux de ventre et des crampes dans les intestins ; on évitera toute incommodité en mettant le cheval à un pas vif ou à un trot doux. Un cheval fort échauffé par le travail et transpirant abondamment aura plus d'un seau d'eau, et plus celle-ci sera froide, plus il en voudra boire ; s'il gagne alors le frisson, la fourbure est à prévoir dans le délai d'une heure ou deux. La même quantité, donnée quand l'animal commence à se refroidir, produira presque infailliblement des crampes. Autant que j'ai pu l'expérimenter, l'eau froide est surtout dangereuse, non dans le paroxysme de la chaleur, mais quand le froid commence à succéder à un échauffement très-prononcé. Pour éviter tout accident, on fera chauffer l'eau, ou bien on l'administrera plus souvent et en moindre quantité que d'ordinaire. Il ne faut jamais permettre à un cheval très-altéré de boire d'un trait autant qu'il lui plaira. En mettant un intervalle de douze à quinze minutes entre chaque distribution, jusqu'à ce qu'il ait éteint sa soif, on évitera tout danger, et le cheval aura moins bu en définitive que s'il s'était abreuvé en une fois. Nul ne saurait mettre en doute la sagesse de ces recommandations. Il y a cependant une remarque à faire. L'usage suivi de l'eau chaude, ou seulement tiède, présente des dangers non moins graves que ceux qui résultent de l'eau froide. Sous son influence, les tissus se ramollissent, les organes se débilitent et quelquefois la santé s'altère. En général, les boissons tièdes sont plus nuisibles qu'utiles aux animaux de travail ; elles sont plus favorables aux bêtes à l'engrais. On rationne assez exactement les animaux sous le rapport des aliments solides, mais il n'en est pas de même pour les boissons. Celles-ci sont administrées presque toujours avec abondance, disons mieux, avec prodigalité. L'eau pure ne coûtant rien ou presque rien, on ne prend pas la peine de compter avec le sentiment de la soif comme on compte avec celui de la faim ; cependant il serait très-important de déterminer quelle est la ration d'eau quotidienne nécessaire à chaque animal. Le même individu boira plus ou moins, suivant les circonstances dans lesquelles il se trouvera placé. La sécheresse de l'air, les fortes chaleurs, les fourrages excitants et salés, un logement chaud, des exercices violents, augmentent la soif, tandis que les circonstances opposées la diminuent ou l'excitent peu. Personne n'ignore qu'il y a nécessité de satisfaire à ces exigences d'une position particulière. Mais, en outre, il y a le besoin naturel, et c'est précisément ce dernier qu'on ne connaît pas, qu'on ne sait pas déterminer, et surtout qu'on ne s'attache pas à déterminer. Les Anglais et les Arabes sont beaucoup plus avancés que nous sous ce rapport. En France, les praticiens, au moins en général, ne se sont pas encore préoccupés de ce point important. La quantité d'eau nécessaire aux animaux domestiques doit être en rapport avec les espèces, les climats et les races. Certaines espèces, certaines races boivent plus ou moins que d'autres, c'est là un fait évident. Dans les pays chauds, les animaux souffrent moins de la soif que dans nos contrées. Cette dernière assertion paraîtra peut-être un paradoxe aux yeux de certaines gens ; rien n'est plus vrai cependant. Les races méridionales boivent moins que celles des climats tempérés. Ainsi, par exemple, les chevaux d'Afrique, organisés pour vivre sous un ciel de feu, se contentent d'une quantité d'eau bien inférieure à celle qu'exigent les chevaux européens. Ceux-ci boivent fréquemment de trente à quarante-cinq litres d'eau par jour. Remarquons néanmoins que cette quantité paraît être excessive ; vingt ou vingt-quatre litres peuvent suffire dans la plupart des cas. On ramène très-facilement, du reste, les animaux à ne boire que la ration moyenne ; ce résultat peut être obtenu, au moyen de quelques précautions, en quinze jours ou trois semaines au plus. Mais s'il est utile, indispensable même, de rationner les animaux domestiques sous le rapport de la boisson comme pour les aliments solides, nous ne pensons pas qu'il soit convenable d'aller jusqu'à la privation. La soif n'est pas un mal, comme on l'a prétendu dans ces derniers temps ; elle est, ainsi que la faim, la manifestation d'un besoin naturel qu'il faut satisfaire. Voilà pourquoi, tout en conseillant

une réduction dans la boisson de la plupart de nos animaux domestiques, et particulièrement des grandes espèces, nous voudrions qu'on les abreuvât plus fréquemment qu'on n'a coutume de le faire. En cela, nous sommes d'accord avec un savant dont l'opinion est d'un grand poids en pareille matière. D'après M. Magne, les boissons doivent être prises souvent et peu à la fois, afin que, renouvelant sans cesse les fluides que perd continuellement l'économie, elles entretiennent les solides et les liquides dans l'état d'équilibre qui est nécessaire à la santé. Trois rations d'eau journalières sont nécessaires aux chevaux en tout temps. Les bœufs à l'engrais et les vaches laitières qu'on nourrit à l'étable devraient être abreuvés également trois fois par jour. Pendant l'hiver, les bœufs de travail et les vaches qui ne donnent point de lait ne souffriront pas de recevoir leur ration quotidienne en deux fois ; mais pendant l'été, il est indispensable de la leur distribuer en trois et même en quatre fois. Outre ces règles générales, M. Eug. Gayot donne les suivantes, qui s'appliquent seulement à quelques cas particuliers : « On permet la boisson, dit-il, après un repas d'aliments fibreux, secs et de difficile digestion, pour les délayer et en accélérer la décomposition ; ce genre de nourriture oblige d'abreuver fréquemment lorsqu'il est exclusif. On aurait tort d'agir de même après un repas de grains, de substances féculentes, cuites, écrasées, amollies ou simplement divisées. L'eau que prennent les animaux s'arrête peu dans l'estomac ; elle le traverse rapidement, et, si elle rencontre sur son passage des matières pulpeuses, fluidifiées, faciles à entraîner, elle les emporte avant qu'elles aient complètement éprouvé l'action nécessaire de cet organe, avant qu'elles aient été transformées en chyme. Des lors, elles sont perdues pour la nutrition. Cette explication indique assez que les animaux dont la nourriture comprend une certaine ration de grain doivent être abreuvés avant de la recevoir, et que le bétail nourri de matières bouillies, réduites en pulpes, doit boire souvent, mais peu, très-peu à la fois. On recommande enfin de ne pas donner l'eau immédiatement après un repas de nourriture verte très-fermentescible, afin d'éviter les dangers de la météorisation. »

— *Boissons composées.* Toutes les boissons composées ont pour base l'eau pure ; on les divise en *boissons stimulantes* et en *boissons nutritives*. Les premières conviennent aux tempéraments lymphatiques et aux estomacs paresseux ; elles sont particulièrement utiles pendant les températures froides ou extrêmement élevées, avec des aliments indigestes, etc. Nous allons passer successivement en revue les principales boissons stimulantes : 1° *Boissons tempérantes.* Elles se composent d'eau pure, adoucie d'une petite quantité d'acide. Ces boissons, connues vulgairement sous le nom générique d'*eau acidulée*, éteignent bien la soif, déterminent une agréable sensation de fraîcheur dans l'économie tout entière, délayent les molécules du sang, réveillent l'appétit et en même temps sollicitent ou accélèrent le mouvement péristaltique des intestins. Néanmoins, leur usage ne doit pas être prolongé au-delà des besoins ; trop fréquent, il altérerait la sensibilité de l'estomac et nuirait aux fonctions digestives. L'eau acidulée ne doit pas être donnée aux animaux dont la poitrine est facilement irritable, car elle peut provoquer la toux ; mais on s'en sert avec succès pour corriger les mauvais effets qui résultent ordinairement des fourrages avariés ; on y mêle alors une certaine quantité de sel. Les *boissons tempérantes* sont faciles à faire ; la seule précaution à prendre est de ne pas employer une dose d'acide trop forte, ce que l'on reconnaît très-facilement, si l'on goûte soi-même le breuvage avant de l'administrer aux animaux. Un hippologue anglais, Darvill, conseille de remplacer les acides par du limon, que l'on mêle à l'eau en proportion assez grande pour la rendre fade et occasionner des nausées à l'animal qui en boit. 2° *Boissons amères.* Ce sont des décoctions de gentiane, de petite centaurée, de trèfle d'eau et d'autres plantes contenant un principe amer. Ces boissons favorisent puissamment les fonctions des organes digestifs, s'opposent à l'évolution des entozoaires dans le conduit alimentaire ou provoquent leur expulsion quand ils ont déjà réussi à s'y établir. Elles conviennent essentiellement aux animaux débiles et à ceux dont la constitution est molle. Leur action est lente, mais sûre. 3° *Boissons aromatiques.* Les boissons légèrement aromatiques, ou simplement aromatisées, peuvent, comme les précédentes, donner du ton et de la vigueur aux organes. Le thym, la camomille, la menthe, peuvent servir à les composer. Le *thé de foie* doit être considéré comme la meilleure de toutes les boissons aromatiques. Les eaux ferrugineuses ou ferrées, les *boissons fermentées*, peuvent être utiles dans quelques circonstances particulières ; mais l'usage en est nécessairement fort restreint.

On désigne sous le nom de *boissons nutritives* ou *alimentaires* celles qui contiennent des matières alibiles, étrangères à la composition de l'eau. La plus usitée, parmi ces boissons, est ce qu'on appelle *eau blanche*, c'est-à-dire l'eau que l'on a blanchie en y mêlant, soit des farines, soit du son. Les effets de l'eau blanche varient suivant les propriétés particulières aux farines dont on s'est servi pour

la composer. Cette boisson convient parfaitement aux animaux sanguins, aux convalescents et à ceux qui sont menacés de quelque irritation inflammatoire. On la rend tempérante, et on ajoute aussi aux qualités qui lui sont propres, en l'acidulant légèrement à l'aide du vinaigre ou de l'acide sulfurique.

BOISSON s. m. (boi-son). Ancienne forme du mot *buisson*.

BOISSON ou des **FRANCS BUVEURS** (ordre de la), créé au siècle dernier. Voici les principaux détails que nous fournis sur cette singulière institution le savant M. Quitard, dans ses *Curiosités proverbiales et bibliographiques*. Cet ordre avait été fondé en 1703 par M. de Posquière, personnage célèbre en son temps à titre de buveur et de gourmet. Une maison de campagne appelée *Ripailles*, près de Villeneuve-lez-Avignon, servait de quartier général à l'ordre, dont M. de Posquière était tout à la fois le fondateur et le grand maître. Tous ceux qui y étaient admis prenaient des noms et des devises analogues à leur caractère et à leurs goûts ; là on voyait *frère Jean des Vignes*, *frère Roger-bon-temps*, *frère la Joie*, *frère Boit-sans-eau*, *frère Boit-sans-cesse* ; à tous on délivrait un diplôme, commençant par ces vers :

Frère François réjouissant,
Grand maître de l'ordre bachique,
Ordre fameux et florissant,
Fondé pour la santé publique,
A nos amez frères en vin ;
Salut, et longs jours sans chagrin.

C'était le *frère Museau cramoisi au papier rasin* qui imprimait ces diplômes, et le *frère Altéré* qui les délivrait, en qualité de secrétaire. Les armoiries étaient un écusson entouré de pampres, avec un cachet en creux rouge, figurant deux mains, dont l'une versait du vin d'une bouteille, tandis que l'autre le recevait dans un verre avec ces mots : *Donec totum impleat*. Chaque candidat devait vider, à sa réception, la coupe de cérémonie, dont la capacité rappelait les exploits des plus fameux buveurs des temps homériques. L'esprit assaisonnait ces festins pantagruéliques, et un des statuts de l'ordre disait :

Mélez toujours dans vos repas
Les bons mots et les chansonnettes,
Buvez rasade aux amourettes,
Mais pourtant ne vous grisez pas.

L'ordre de la boisson prit fin avec son fondateur, qui s'éteignit doucement en 1735, en véritable épicurien, et sur la tombe duquel on mit cette épithaphe, qui pourrait servir à beaucoup d'autres.

Ci-gît le seigneur de Posquière,
Qui philosophe à sa manière,
Donnait à l'oubli le passé,
Le présent à l'indifférence,
Et, pour vivre débarrassé,
L'avenir à la Providence.

A Rome, sous l'empire, alors que les mœurs étaient en pleine décadence, on vit des hommes aussi célèbres par leurs exploits bachiques, que les Scipion, les Manlius l'avaient été par leur courage et leur valeur. L'art de boire avait ses lois, et c'était un mérite de les observer scrupuleusement. Le vrai buveur devait boire sans que sa langue s'épaissît jamais. Il devait continuer jusqu'au jour, sans se délivrer de la boisson par aucun moyen artificiel. Il avait d'un seul trait une grande quantité de vin, sans reprendre haleine, sans en rejeter et sans rien laisser dans sa coupe. Pour s'exciter à boire davantage, il avait recours à tous les moyens : tantôt il se brûlait dans des bains de vapeur ; tantôt il se roulait dans la boue ou se renversait la tête en élargissant la poitrine, moyen excellent pour provoquer la soif ; quelquefois il allait même jusqu'à prendre du poison pour que la crainte de la mort lui fit une loi de boire beaucoup. Des récompenses attendaient les vainqueurs de ces singuliers tournois, quelquefois même c'était le moyen d'arriver à la fortune. Novellus Torquatus parvint de la préture au consulat pour avoir avalé, sans sourcilier, trois congées de vin (environ un décalitre) sous les yeux de Tibère, qui le contemplait avec admiration. Dans sa jeunesse, ce prince avait eu le goût du vin, et, quand il fut parvenu à l'empire, il nomma L. Pison préfet de Rome, pour le récompenser d'avoir passé deux jours et deux nuits à boire avec lui.

Parmi les modernes, les Allemands sont renommés, avec raison, comme les plus intrépides buveurs de notre époque ; celui qui n'a pas voyagé dans leur pays ne peut se faire une idée de la quantité de bière qu'ils absorbent chaque jour. A Munich, il y a certaines brasseries que l'on visite par curiosité ; des habitués sont là une partie du jour, et souvent la nuit tout entière. On prétend qu'il y en a qui vont jusqu'à boire soixante et quatre-vingts litres de bière dans les vingt-quatre heures : ils sont passés à l'état de filtres. Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'impôt d'un centime mis sur ce liquide produisait, il y a quelques années, une révolution dans toute la Bavière.

BOISSONADE (Jean-François), helléniste et érudit français, né le 12 août 1774, mort en 1857, appartenait à une famille des plus distinguées ; il comptait au nombre de ses aïeux des lettrés, de savants médecins, qui, dès le xve siècle, avaient appelé sur leur nom une certaine notoriété. La mort prématurée de son père, J.-F. Boissonade de Fontarabie, qui

avait suivi la carrière des armes et était gouverneur de Casteljaloux, le laissa orphelin en bas âge, épreuve décisive dans laquelle les natures faibles succombent ou se pervertissent, les natures d'élite se fortifient et mûrissent avant le temps. Son patrimoine fut dissipé par la négligence ou les malversations de ses tuteurs, et il ne lui resta qu'un nom et un titre qui obligeaient alors en protégeant encore, mais que, plus tard, il y eut du courage à ne pas désavouer. Le collège d'Harcourt fut pour ainsi dire son berceau, et le premier théâtre de ses succès. Boissonade termina ses cours à la hâte, dans l'agitation et le bruit qui se faisaient autour du collège ; mais la semence était tombée en bonne terre et ne pouvait manquer de fructifier. Il tenait par son origine au régime qui finissait ; il n'en conserva que la politesse et l'élégance. A peine âgé de dix-huit ans, il fut, en 1792, attaché au ministère des relations extérieures. Il ne tarda pas à s'y faire apprécier, et, lorsque, en 1794, un décret de la Convention eut autorisé le comité du Salut public à retenir, par réquisition spéciale et pour le service de la nation, ceux que la noblesse de leur naissance mettait hors la loi et bannissait du pays, M. Boissonade fut un des premiers à qui profita cette loi d'exception. Mais cette honorable faveur fut pour lui sans effet : on le soupçonna d'avoir pris part à l'insurrection du 13 vendémiaire, et il perdit son emploi. Boissonade ne réclama pas, persuadé qu'en de telles conjonctures, le pouvoir qui destitue a épuisé la mesure de sa douceur quand il s'abstient de poursuivre.

Lors de l'organisation des préfectures, en 1801, Boissonade fut présenté à Lucien Bonaparte, ami des lettres comme il l'était de la liberté, et qui nomma le jeune homme secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne ; mais les tracasseries de son supérieur l'obligèrent bientôt à donner sa démission, et, cette fois, il dit adieu sans retour à la carrière de l'administration pour se livrer tout entier à la culture des lettres antiques. Déjà, en 1795, il avait publié, dans les *Soirées littéraires* de Coupé, une traduction en vers d'épigrammes choisies de Martial, où se laissaient deviner le talent d'un écrivain correct et spirituel. Dans sa séance du 15 messidor an V, la classe de littérature et des beaux-arts proposa un prix sur cette question : *Rechercher les moyens de donner parmi nous une nouvelle activité à l'étude de la langue grecque et de la langue latine*. Le sujet semblait choisi tout exprès pour Boissonade, qui présentait un mémoire fort remarquable, surtout pour un jeune homme de vingt-trois ans. Il devint, vers la même époque, collaborateur du *Magasin encyclopédique* de Millin, et du *Journal de l'Empire* (*Journal des Débats*), dans lequel il a publié, signés seulement d'un *oméga*, de très-nombreux articles. Littérature ancienne, moderne, française, étrangère, critique de goût et critique grammaticale, histoire, bibliographie et jusqu'aux sciences naturelles, il s'empare en maître de tous les sujets, et ses articles témoignent à la fois de l'abondance et de la variété de ses connaissances. Sa carrière de journaliste ne se prolongea pas au-delà des premiers mois de 1813, époque où il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce divorce avec le journalisme profita au libraire-éditeur de la *Bibliographie universelle*, qui reçut le fruit des loisirs de l'académicien, plus de cent cinquante articles, parmi lesquels nous citerons ceux qu'il consacra à Brunck, à Burnmann, à Longus, à Leontium, à Lucien, à Lycophron, etc. Une fois connu, Boissonade vit sans cesse s'accroître la considération dont il était l'objet et dont chaque année lui apportait de nouveaux témoignages. A la création de l'Université impériale, on lui offrit une chaire de littérature grecque dans la ville de Gènes. Plus tard, il ne tint qu'à lui d'être recteur de l'Académie de Strasbourg ; mais l'administration, même universitaire, ne le tentait plus, et il aimait mieux rester près du précieux trésor de manuscrits qu'il trouvait à la Bibliothèque impériale.

Lorsqu'en 1809 M. de Fontanes inaugura la naissante Faculté des lettres de Paris, il voulut tout d'abord qu'elle se recommandât par des hommes d'une renommée incontestable, et, en inscrivant, sur la liste des professeurs, Larcher, le savant traducteur d'Hérodote, il lui adjoignit M. Boissonade comme suppléant. Moins de quatre ans après, celui-ci entra en possession de la double succession de Larcher, à la Faculté des lettres et à l'Institut. Dans la suite (1828), les suffrages réunis de l'Académie des inscriptions et du corps des professeurs l'appelèrent à la chaire de littérature grecque du Collège de France. Les quarante-huit dernières années de sa vie furent consacrées tout entières à ses devoirs de professeur et à ses travaux d'éditeur classique. Certains mémoires lus dans les séances particulières de l'Académie font voir jusqu'où il aurait pu s'avancer dans la critique historique et dans l'archéologie ; mais il voulut se renfermer dans la spécialité qu'il s'était faite. Son grand mérite est d'avoir cultivé avec une supériorité si marquée cette branche de la science de l'antiquité, l'une des plus humbles en apparence, mais qui exige autant de jugement et d'intelligence que de mémoire, l'une aussi des plus importantes, puisqu'il lui appartient de préparer les instruments qui assurent la bonne direction de toutes les autres. Il songeait sur-